

NOVIA FITNESS

Grille tarifaire 2026 · Nicolas Aparisi · Coach sportif certifié CQP IF

1. Coaching individuel à domicile

Séances d'1h à ton domicile, dans le bassin Aixois. Toutes les formules sont mensualisées, sans engagement — résiliables à tout moment. Éligibles au crédit d'impôt Service à la Personne (50 %) via mon partenaire Hexacoop.

Formule	Fréquence	Séances / mois	Prix TTC / mois	Après crédit d'impôt
Essentiel	1x / semaine	4	360 €	180 €
Intensif ★	2x / semaine	8	720 €	360 €
Immersion	3x / semaine	12	1 080 €	540 €

★ Formule mise en avant : le meilleur équilibre progression / budget.

2. Coaching en ligne

Un accompagnement à distance pour progresser où que tu sois. Engagement 3 mois minimum — parce qu'un vrai changement ne se voit pas en 3 semaines. Non éligible au crédit d'impôt (prestations non réalisées au domicile physique).

Formule	Contenu	Prix TTC / mois
Cadré	• Programme personnalisé actualisé chaque mois (PDF + vidéos) • Messagerie : réponse sous 48h • 1 point vidéo mensuel de 30 min • Option nutrition : +40 €/mois	99 €
Suivi ★	• Tout ce qui est inclus dans la formule Cadré • Messagerie : réponse sous 24h, 7j/7 • 2 points vidéo mensuels de 45 min • Vidéos personnalisées sur demande • Suivi actif : relance si tu décroches ou carnet non rempli • Bilan de progression trimestriel formalisé • Coaching nutrition inclus	169 €

★ Formule mise en avant : accompagnement complet, incluant nutrition.

3. Entreprises / CSE

Du sport sur le lieu de travail, pour prendre soin de vos équipes sans complexifier leur quotidien. Intervention sur site dans le bassin Aixois. Sans engagement — reconductible mensuellement.

Formule	Format	Prix TTC / mois
Coaching entreprise	• 1 séance par semaine (4 séances / mois), 1h par séance • Jusqu'à 10 personnes par séance • Matériel fourni sur place • Rapport mensuel de suivi	600 €

Types de cours proposés : circuit training, renforcement musculaire, cross training, kettlebells, cuisses-abdos-fessiers... Format adapté au niveau et aux envies du groupe, y compris les salariés les plus éloignés du sport.

Le crédit d'impôt Service à la Personne, comment ça marche ?

Les prestations réalisées à ton domicile (coaching individuel présentiel) sont éligibles au crédit d'impôt de 50 %, via mon partenaire Hexacoop (coopérative agréée SAP). Concrètement : tu paies le tarif TTC affiché, et l'État te rembourse 50 % l'année suivante via ta déclaration d'impôts. **Le coaching en ligne et les prestations en entreprise ne sont pas éligibles au dispositif SAP.**